



CORIS SOLIDARITÉ

ANTICIPEZ AUJOURD'HUI, PROTÉGEZ DEMAIN.

www.coris-assurances.com



L'Assureur qui rassure



CORIS SOLIDARITÉ

CORIS SOLIDARITÉ, pourquoi souscrire ?

- Anticiper sur les évènements de la vie.
- Faire face aux obsèques et funérailles des membres de la famille sans s'endetter, se ruiner ou annuler des projets d'investissements.

CORIS SOLIDARITÉ, de quoi s'agit-il ?

Le contrat **CORIS SOLIDARITÉ** vous permet de faire face aux évènements sociaux de la vie que sont les obsèques et les funérailles en garantissant le versement d'un capital forfaitaire destiné à couvrir les frais funéraires exposés lors du décès d'un membre de la famille assurée pendant la durée du contrat.

CORIS SOLIDARITÉ, comment ça fonctionne ?

L'adhésion est réservée à toute personne physique âgée de moins soixante-quatre (64) ans et le groupe familial de base assuré est composé :

- **du souscripteur** : qui est l'assuré principal qui signe le contrat et paye les primes. Il est le propriétaire du contrat d'assurance ;
- **d'un (1) conjoint du souscripteur** ;
- **de six (06) enfants mineurs du souscripteur reconnus, âgés de 12 ans minimum et au plus 21 ans à la date de souscription.**

Le souscripteur a la possibilité d'incorporer des adhérents supplémentaires contre une surprime tels que les descendants directs (père et mère) du souscripteur et/ou de son conjoint, les enfants et conjoints.

Le groupe familial assuré est composé au maximum de quatre (04) personnes âgées de plus de soixante-cinq (65) ans et de moins de soixante-dix (70) ans.

L'adhésion est conclue pour une durée initiale d'une année et se renouvelle par tacite reconduction jusqu'au 70^{ème} anniversaire de l'adhérent.

Le souscripteur a le choix entre quatre (04) options de capitaux garantis par tête variant de 500 000 à 2 000 000 F CFA.

CORIS SOLIDARITÉ, quels sont les avantages ?

- une assistance inédite : mise à la disposition, du bénéficiaire désigné, d'un ensemble de prestations par l'intermédiaire des pompes funèbres partenaires ou le paiement du capital.
- une offre souple et accessible : adhérer sur une simple déclaration écrite sur l'honneur de la composition de la famille sans formalités médicales.
- une cotisation à la portée de tous, à partir de 2 699 F CFA par mois.
- Le souscripteur a la possibilité d'incorporer ou de retirer les membres de sa famille conformément aux conditions d'adhésion.

CORIS SOLIDARITÉ, comment souscrire ?

Pour souscrire, choisissez votre option de capital et renseignez votre proposition d'assurance.

Rendez-vous dans votre agence CORIS ASSURANCES la plus proche,appelez au +225 27 20 33 15 65 ou demandez un devis gratuit à l'adresse mail corisvie-ci@coris-assurances.com.

CORIS ASSURANCES VIE CÔTE D'IVOIRE

Société Anonyme d'assurance vie avec conseil d'administration au capital social de 5 000 000 000 FCFA entièrement libéré, régie par le Code CIMA.
Siège social : ABIDJAN-PLATEAU, Boulevard de la République N°23 Angle, Avenue Marchand, 01 B.P. 4690 Abidjan 01.